



VILLE DE  
**SAINT-GEORGES**  
PROVINCE DE QUÉBEC  
**SAINT-GEORGES**

Service du secrétariat général et greffe

À une séance ordinaire du conseil de la Ville de Saint-Georges, tenue au lieu habituel le 9 août 2010 à laquelle sont présents mesdames les conseillères Manon Tousignant, Irma Quirion, Manon Bougie et Marie-Eve Dutil, messieurs les conseillers Serge Thomassin, Jean Perron, Marcel Drouin et Lionel Bisson.

Formant quorum du conseil sous la présidence de monsieur le maire François Fecteau.

**RÉSOLUTION N° 10-6250**

Demande de restriction concernant une demande de claim (no. 1005221) dans le secteur Famine

ATTENDU : qu'une demande de claim a été déposée auprès du ministère des Ressources naturelles et de la Faune, dans le secteur Famine de la municipalité;

ATTENDU : que cette demande de claim touche le périmètre urbanisé de la Ville;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Serge Thomassin  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Marcel Drouin  
ET RÉSOLU unanimement

**QUE** ce conseil demande au ministère des Ressources naturelles et de la faune d'exclure des travaux d'exploration minière les éléments suivants :

- la Rivière Famine;
- la 98<sup>e</sup> Rue et les terrains compris dans le parc industriel;
- les rues et les quartiers résidentiels et commerciaux;

et d'inclure les conditions suivantes :

**QUE** ce conseil demande au ministère des Ressources naturelles et de la faune d'inclure dans les conditions du claim l'obligation de respecter la préservation de la nappe phréatique et des prises d'eau publiques et privées, et que le titulaire du claim s'engage à remettre les lieux en état, s'il y a lieu.

**ADOPTÉE**

**FRANÇOIS FECTEAU**  
Maire

**JEAN M<sup>c</sup> COLLOUGH**  
Greffier

Extrait certifié conforme,  
à la Ville de Saint-Georges,  
ce 11<sup>e</sup> jour d'août 2010.

  
**JEAN M<sup>c</sup> COLLOUGH**  
Greffier  
fr.

VILLE DE SAINT-GEORGES  
Service de l'urbanisme

---

**Demande de claim  
Secteur Famine  
(Demande 1005221)**

---

Juillet 2010

Demande de claim  
Secteur Famine

12

### Territoire visé



Claim - 1005221



Le Ministère des Ressources Naturelles et de la Faune nous demande ce que la municipalité désire exclure des travaux d'exploration minière avant d'autoriser ceux-ci.

Nous recommandons au conseil municipal d'exclure des travaux d'exploration minière :

#### **1° La rivière Famine**

Le territoire visé par la demande est traversé par la rivière Famine dont les bandes riveraines et le littoral devraient être préservées.

#### **2° La 98<sup>e</sup> Rue et les terrains compris dans le parc industriel**

L'extrémité de la 98<sup>e</sup> Rue est compris dans le territoire du claim. Les terrains qui la bordent constituent la banque de terrains industriels desservis et disponibles immédiatement.

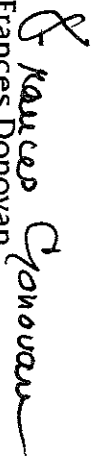
**3° Les rues et les quartiers résidentiels**

Une partie des 36°, 37°, 38° et 39° Avenues ainsi que de la 90° Rue et la 91° Rue sont compris dans le territoire et devraient être exclus.

Ces rues et avenues sont bordées de résidences.

**3° Que les travaux d'exploration respectent la préservation de la nappe phréatique.**

**4° Que le titulaire du claim s'engage à remettre les lieux en état s'il y a lieu.**

  
Frances Donovan  
Directrice – Service de l'urbanisme



Claim - 1005221

